

Nous souhaitons souligner que cette réforme casse la solidarité de notre système par répartition actuelle et induira une baisse importante des pensions pour tous les personnels de l'Education et de l'Enseignement Supérieur : dans l'état actuel, -300 à -1000€ par mois sur nos pensions ; un calcul sur l'ensemble de la carrière qui dévaluera les retraites de tous ceux qui ont été recrutés tard. Le report, provisoire jusqu'en 2027, de l'âge pivot ne change rien : nous, organisations syndicales, demandons le retrait du projet de loi et l'ouverture de réelles négociations

Ayez confiance, nous dira notre ministre : l'article 1 du projet de loi sur les retraites est censé garantir le maintien des pensions des enseignants, des enseignants-chercheurs et des chercheurs. Ceci oblige à faire le lien avec la loi de programmation pour la recherche (LPPR), loi qui ne laisse augurer rien de bon pour l'année 2020 dans notre Ministère : un appel d'air à la précarité, la casse du statut des enseignants-chercheurs, des primes conditionnées à la sempiternelle « excellence », l'oubli total de nos personnels BIATSS et ITA en terme de revalorisation salariale. C'est avec force que nous affirmons notre ferme opposition au projet de loi de programmation pour la recherche (LPPR).

Et nous ne parlerons pas ici des budgets intenable, des formations dont on tronque chaque année plus d'heures, de la réforme totalement désorganisée de la PACES.

Nous étions plus de 500 derrière la banderole de l'ESR lors des dernières manifestations, personnels des universités et des organismes de recherche, et nous vous appelons à être plus nombreux encore ce jeudi 16 janvier à 10h30 place Zeus puis à partir de 13h en AG sur le campus Triolet. Par ailleurs, de nombreux examens sont reportés à la Faculté des Sciences depuis jeudi 9 janvier, concernant probablement 2000 étudiants, montrant que la mobilisation s'amplifie.

Monsieur le Président, chers collègues, notre vœu est de souder la communauté universitaire autour de revendications fortes et qui font consensus parmi les personnels, et qu'elles soient portées par les structures collégiales de l'Université, par les directions qui ont été élues, les organisations syndicales, et chacun d'entre nous.

